
Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 mars 2020 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, adjointe au directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

Mme Nicole Marchand, conseillère
M. Pierre Bernardin, directeur général

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

20-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

1.2 MISE AU POINT – CORONAVIRUS (COVID-19)

20-106 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-107 1.4 PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

1.5 PAROLE AU PUBLIC

- Boucle G, Projet Quartier Lumicité – Zone A-808

20-108 1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 FÉVRIER 2020

2. ADMINISTRATION

20-109 2.1 CONFIRMATION – POUVOIRS DE LA MAIRESSE – CAS DE FORCE MAJEURE – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – CORONAVIRUS (COVID-19)

20-110 2.2 DÉCRET – MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ – TAXES MUNICIPALES

20-111 2.3 AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE – LA MAISON DE L'ENTRAIDE DE SAINTE-JULIE INC.

-
-
- 20-112 2.4 MANDAT ET ENGAGEMENTS – REGROUPEMENT D'ACHATS EN SÉCURITÉ INCENDIE – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 20-113 2.5 ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2020 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 20-114 2.6 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC
- 20-115 2.7 CRÉATION ET NOMINATIONS – COMITÉ DE SÉLECTION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES
- 20-116 2.8 NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ DE SÉLECTION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631
- 20-117 2.9 APPUI – DÉPÔT DE LA PÉTITION E-2351 À LA CHAMBRE DES COMMUNES – ACTIVITÉS NOCTURNES À L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT
- 20-118 2.10 DÉCLARATION – CHANGEMENT DE VOCATION – DOMAINE PRIVÉ – DIVERS LOTS COMPRIS DANS LES ZONES A-804, A-806 ET N-805 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-106
- 20-119 2.11 DEMANDE D'AUTORISATION – DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS REPRODUITS SUR UN AUTRE SUPPORT
- 20-120 2.12 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERDICTION DE DEMI-TOUR – BRETELLE DE LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE 20
- 20-121 2.13 DEMANDE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – GESTION DES FEUX DE CIRCULATION – INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL
- 20-122 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE BORDUAS
- 20-123 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – RUE PRINCIPALE
- 20-124 2.16 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE DEMI-TOUR – RUE SAVARIA
- 20-125 2.17 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE
- 20-126 2.18 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE ET À GAUCHE – RUE DE GENÈVE – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 19-568

- 20-127 2.19 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1244 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DE RECHERCHE ET CORRECTION DES LIENS SANITAIRES ET PLUVIAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 200 000 \$
- 20-128 2.20 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1249 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 897 905 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 897 905 \$
- 20-129 2.21 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1252 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AU PARC JORDI-BONET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 131 750 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 131 750 \$
- 20-130 2.22 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1254 POUR PAYER LE COÛT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA PHASE I DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 150 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 150 000 \$

3. SERVICE DES FINANCES

- 20-131 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 20-132 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-133 3.3 APPROBATION – POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE
- 20-134 3.4 AUTORISATION – RÉGIME DE RETRAITE – ACQUITTEMENT DES DROITS RÉSIDUELS
- 20-135 3.5 MODIFICATION – TERME DE FINANCEMENT – RÈGLEMENT 1199

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 20-136 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 20-137 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'EMPLOI – DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 20-138 4.3 NOMINATION ET ABOLITION DE POSTE – DIRECTION GÉNÉRALE
- 20-139 4.4 EMBAUCHE – POMPIERS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 20-140 5.1 ADJUDICATION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DE CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-03
- 20-141 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES – ANNÉES 2020 ET 2021 – PROJET SI-20-185
- 20-142 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES – ANNÉES 2020 ET 2021 – PROJET SI-20-185
- 20-143 5.4 ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1244
- 20-144 5.5 PROVISION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1244
- 20-145 5.6 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET R-1245
- 20-146 5.7 PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET R-1245
- 20-147 5.8 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 D'UNE DEMIE TONNE AVEC BOÎTE DE 8 PIEDS – PROJET SA-20-04 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-148 5.9 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 DE TROIS-QUARTS DE TONNE MUNIE D'UNE BOÎTE DE 8 PIEDS – PROJET SA-20-05 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 20-149 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 5 ET 18 FÉVRIER 2020
- 20-150 6.2 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 20-151 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (PORTES DU BÂTIMENT) – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258
- 20-152 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BULK BARN) – ZONE C-258
- 20-153 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708
- 20-154 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE ET AJOUT D'UN 2^E ÉTAGE) – 46, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

- 20-155 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 201 À 222, RUE BRUNELLE – ZONE A-806
- 20-156 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 20-157 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (BAR LAITIER DU CAPITAINE MABOULE) – ZONE C-147
- 20-158 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION ET MODIFICATIONS APPORTÉES À L'AIRE DE STATIONNEMENT – 1235, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (KIA) – ZONE C-407
- 20-159 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT (CON V AIR) – 1191, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 20-160 6.12 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (CLINIQUE MÉDICALE) – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-417
- 20-161 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (RESTAURANT SUBWAY) – ZONE C-147
- 20-162 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAU – 1693, RUE PRINCIPALE (PÜR MASSOTHÉRAPIE) – ZONE C-302
- 20-163 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 183-140, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (JACQUES-CARTIER PIZZA) – ZONE C-258
- 20-164 6.16 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ) (FUTURES RUES DENISE-COLETTE, ISOLA-COMTOIS ET BERNARDETTE-TRUDEAU) – PROJET « G » – ZONE A-808
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 20-165 7.1 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 20-166 7.2 ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2020
- 8. RÈGLEMENTS**
- 20-167 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 965-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 965 RELATIF AUX ANIMAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS
- 20-168 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

-
-
- 20-168 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1167-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'ÉTABLIR LA DÉFINITION DE « VÉHICULE AUTORISÉ »
- 20-170 8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1213-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES AFIN D'EN MODIFIER LES RÈGLES D'APPLICABILITÉ
- 20-171 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1214-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS INFORMATIFS
- 20-172 8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1243 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LES RUES DES FAUVETTES ET DÉCARIE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 905 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 905 000 \$
- 20-173 8.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1251 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE (A-20) POUR UN MONTANT DE 97 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 97 000 \$
- 20-174 8.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS CE SECTEUR AINSI QUE CERTAINES DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES » - ZONES P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305
- 20-175 8.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »
- 20-176 8.10 ADOPTION – RÈGLEMENT 964-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES
- 20-177 8.11 ADOPTION – RÈGLEMENT 1198-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE, AFIN DE SUPPRIMER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLET RÉTROACTIF

20-178 8.12 ADOPTION – RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000\$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$ AFIN DE PRÉCISER LE NOM DES RUES VISÉES PAR LES TRAVAUX

20-179 8.13 ADOPTION – RÈGLEMENT 1255 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-180 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-107

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, le tout grâce au financement de recherches novatrices et que, par conséquent, nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, par l'entremise de la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices;

ATTENDU QUE, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer qualité de vie et bien-être;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme le Mois de la jonquille, un symbole porteur d'espoir, et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE proclamer que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

D'encourager les Julievillois à appuyer généreusement la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-108

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 FÉVRIER 2020

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 février 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-109

CONFIRMATION – POUVOIRS DE LA MAIRESSE – CAS DE FORCE MAJEURE – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – CORONAVIRUS (COVID-19)

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, M. François Legault, a décrété, le 12 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire face à la pandémie de coronavirus à l'échelle mondiale;

ATTENDU QUE cette pandémie constitue un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé de la population québécoise et, plus particulièrement, des julievillois;

ATTENDU QUE dans une telle situation, l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la mairesse de décréter toute dépense et d'octroyer tout contrat qu'elle juge nécessaire afin de remédier à la situation, et ce, sans recourir aux règles usuelles d'adjudication des contrats;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

De confirmer que la mairesse de la Ville de Sainte-Julie peut décréter toute dépense et attribuer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation de force majeure découlant de la pandémie de coronavirus, le tout conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-110

DÉCRET – MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ – TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

ATTENDU QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de décréter un taux d'intérêt par voie de résolution;

ATTENDU QUE l'article 6.2 du *Règlement 1247 décrétant les taux de taxation*, prévoit notamment un taux d'intérêt annuel de 5 % et une pénalité mensuelle de 0,33 % sur le capital impayé, jusqu'à concurrence de 4 % par année applicable à toutes les taxes et tarifs impayés;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de pandémie où l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le premier ministre du Québec, la Ville de Sainte-Julie désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant les taux d'intérêt et de pénalité;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE décréter que les taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes municipales et tarifs impayés soient de 0 % par an, pour la période du 18 mars 2020 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-111

AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE – LA MAISON DE L'ENTRAIDE DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété par le premier ministre du Québec en raison de la pandémie de coronavirus;

ATTENDU QUE La Maison de l'entraide de Sainte-Julie inc. est un organisme de bienfaisance qui a pour mission d'apporter un soutien aux Julievillois vulnérables afin d'améliorer leur qualité de vie;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière exceptionnelle de 10 000 \$ à l'organisme de bienfaisance La Maison de l'entraide de Sainte-Julie inc. afin de l'appuyer dans ses initiatives pour maintenir le soutien auprès des Julievillois en contexte de pandémie ainsi que pour couvrir certaines dépenses de fonctionnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-112

**MANDAT ET ENGAGEMENTS – REGROUPEMENT D'ACHATS EN SÉCURITÉ
INCENDIE – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après la « UMQ ») de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combat pour pompiers;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendie et des habits de combat dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

De mandater l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie et celui des autres organisations municipales intéressées, pour la préparation d'un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendie et d'habits de combat nécessaires pour ses activités;

DE s'engager à fournir à l'UMQ, afin de lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

DE confier à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public n° SI-2020;

DE s'engager, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

DE s'engager à respecter les termes de ce contrat pour toute sa durée, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022;

DE procéder à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2020;

DE reconnaître que l'UMQ lui facturera des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement;

QUE ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires;

QUE pour le présent mandat SI-2020, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ;

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-113

ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2020 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-114

PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage, par ce partenariat, à verser une subvention à la municipalité si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a joint, en 2014, ce mouvement de solidarité envers ces jeunes, lequel vise leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à l'UMQ son intérêt pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-115

CRÉATION ET NOMINATIONS – COMITÉ DE SÉLECTION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES

ATTENDU l'adoption de la Politique d'intégration à l'art en 2010 et de la Politique culturelle en septembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie vise à se distinguer en intégrant l'art à ses espaces publics et lieux communautaires;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite donc acquérir des œuvres d'art à cette fin;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un comité chargé de la sélection de ces œuvres d'art;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE créer le Comité de sélection d'œuvres d'art publiques, selon les modalités suivantes :

1. Le Comité a pour mission de sélectionner des œuvres d'art destinées à être exposées dans un lieu public, conformément à la Politique d'intégration à l'art et à la Politique culturelle, et de formuler des recommandations au Conseil municipal en cette matière. Le Conseil municipal n'est toutefois pas lié par les recommandations du Comité;
2. Le Comité est composé de : un (1) membre élu, trois (3) membres citoyens, deux (2) fonctionnaires et, dans le cas où l'œuvre d'art à sélectionner sera exposée dans un lieu n'appartenant pas à la Ville de Sainte-Julie, un (1) membre représentant le propriétaire du lieu d'exposition;
3. Le Conseil municipal nomme chaque année, pour un (1) an, les membres de ce Comité, à l'exception des membres élus et des membres fonctionnaires qui demeurent en poste tant qu'ils ne sont pas remplacés. Les membres peuvent être destitués ou remplacés en tout temps, au gré du Conseil municipal. Les membres citoyens et le représentant du propriétaire du lieu d'exposition n'ont droit à aucun traitement ni remboursement de dépenses;

4. Le quorum, composé de la majorité des membres, est requis pour la tenue d'une réunion;
5. Le Comité prépare un procès-verbal de ses délibérations, lequel doit comprendre les éléments suivants : le lieu, la date et l'heure de la réunion, le nom des membres présents, un énoncé des sujets discutés et des recommandations à l'intention du Conseil municipal et la signature de toute personne désignée à titre de secrétaire par le Comité;
6. Le Comité peut établir ses règles de procédure dans la mesure où elles sont conformes à la présente résolution, à la loi et aux politiques, procédures et directives internes de la Ville de Sainte-Julie;

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres de ce Comité selon les modalités suivantes :

Membre	Catégorie	Échéance du mandat
Denis Gélinas	Membre citoyen	17 mars 2021
David Miljour	Membre citoyen	
Hélène Vanier	Membre citoyenne	
Éric Hervieux	Représentant du propriétaire du lieu d'exposition	
Directeur du Service des loisirs ou, en son absence, le directeur adjoint du service	Fonctionnaire	Jusqu'à son remplacement
Directeur du Service de l'urbanisme ou, en son absence, le conseiller en urbanisme	Fonctionnaire	Jusqu'à son remplacement

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-116

NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ DE SÉLECTION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 17-631

ATTENDU la nomination des membres du Conseil municipal à titre de membres de comités et de commissions au moyen de la résolution 17-631, adoptée le 5 décembre 2017;

ATTENDU la création du Comité de sélection d'œuvres d'art publiques, au moyen de la résolution 20-115;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer la conseillère Mme Isabelle Poulet à titre de membre élue de ce Comité;

ATTENDU QU'il y a lieu, par conséquent, de mettre à jour la liste des membres des comités et commissions de la Ville de Sainte-Julie prévue dans la résolution 17-631 afin de refléter cette modification;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE modifier la résolution 17-631 afin qu'elle se lise désormais comme suit :

« DE nommer les membres du Conseil municipal suivants à titre de membres des commissions, comités et organisations ci-dessous :

A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE	
Comité consultatif d'urbanisme	Isabelle Poulet, présidente Mario Lemay
Comité de la sécurité publique	Isabelle Poulet Nicole Marchand
Comité de toponymie	Nicole Marchand, présidente Normand Varin
Comité de suivi du transport en commun	André Lemay, Claude Dalpé
Commission des finances	Mario Lemay, président Lucie Bisson
Comité de l'environnement	Lucie Bisson, présidente Amélie Poirier
Comité de travail de la carrière	Suzanne Roy, présidente Lucie Bisson Amélie Poirier
Comité du régime de retraite des employés	Normand Varin
Comité des politiques citoyennes - Famille et jeunesse	Nicole Marchand, présidente André Lemay
Comité d'embellissement horticole	Amélie Poirier, présidente Mario Lemay
Commission des loisirs, du sport et de la culture	Claude Dalpé, président Isabelle Poulet Amélie Poirier
Table de concertation des organismes	Claude Dalpé Isabelle Poulet Amélie Poirier
Comité du Prix des grands Julievillois	André Lemay Claude Dalpé
Comité de démolition	Normand Varin, président Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité de suivi de la politique culturelle	Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité ville intelligente	Nicole Marchand Claude Dalpé
Comité de sélection d'oeuvres d'art publiques	Isabelle Poulet
B. AUTRES NOMINATIONS	
Maison des jeunes	Normand Varin
Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno	Lucie Bisson
Chambres de commerce	Amélie Poirier
Comité de la Journée de la famille	Lucie Bisson
Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons	Lucie Bisson
Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ)	Claude Dalpé Lucie Bisson

B. AUTRES NOMINATIONS	
Association québécoise du loisir municipal	Nicole Marchand Amélie Poirier
Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	Normand Varin
Réseau québécois des Villes et Villages en santé	Nicole Marchand Amélie Poirier
Je bouge avec mon doc	Amélie Poirier
Comité régional de concertation des aînés de la Montérégie	André Lemay

DE rembourser les frais d'activités et de déplacement que les membres du Conseil municipal engagent à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie dans l'exercice de leurs mandats. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-117

APPUI – DÉPÔT DE LA PÉTITION E-2351 À LA CHAMBRE DES COMMUNES – ACTIVITÉS NOCTURNES À L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT

ATTENDU QUE les activités aéroportuaires de l'aéroport de Saint-Hubert sont de compétence fédérale;

ATTENDU QUE l'aéroport de Saint-Hubert autorise l'arrivée et le départ de gros transporteurs aériens;

ATTENDU QUE l'aéroport de Saint-Hubert autorise des vols nocturnes entre 22 h et 7 h, lesquels ne sont pas exclusivement pour des motifs d'urgence sécuritaire ou d'urgence médicale;

ATTENDU QUE les mesures d'atténuation du bruit mises en place par l'aéroport de Saint-Hubert sont insuffisantes pour assurer la quiétude des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens sont incommodés par les bruits causés par les activités de cet aéroport;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'appuyer le dépôt de la pétition E-2351 à la Chambre des Communes et intervenir auprès du député fédéral de Montarville, M. Stéphane Bergeron afin qu'il appuie les demandes minimales suivantes :

- Imposer un couvre-feu entre 23 h et 7 h, sauf pour urgence sécuritaire ou urgence médicale;
- Exiger la mise en application de mesures efficaces d'atténuation du bruit pour tout type d'aéronef.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-118

**DÉCLARATION - CHANGEMENT DE VOCATION - DOMAINE PRIVÉ - DIVERS LOTS
COMPRIS DANS LES ZONES A-804, A-806 ET N-805 - MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 17-106**

ATTENDU la réalisation d'un important développement domiciliaire à Sainte-Julie sur des lots situés dans les zones A-804, A-806 et N-805;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce développement domiciliaire, la Ville de Sainte-Julie a cédé à Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., les lots 5 980 763, 5 980 764, 5 980 765, 5 980 766, 5 980 767, 5 980 769, 5 980 771, 5 980 772, 5 980 773, 5 980 774, 5 980 775 et 5 980 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, tel qu'il appert de l'acte de cession publié au registre foncier du Québec sous le numéro 23 119 119;

ATTENDU QUE la création de ces lots découle de la fusion de plusieurs parties de lots et de deux lots dont la Ville de Sainte-Julie était propriétaire, soit :

Lots	Lots et Parties de lots
5 980 763	P- 5 545 145 et P- 5 545 148
5 980 764	P-5 545 145 et P-5 545 148
5 980 765	P-5 545 148
5 980 766	P-5 545 148, P-5 545 146, P-5 545 127 et P-5 545 129
5 980 767	P-5 545 125, P-5 545 128, P-5 542 627, P-5 545 130, P-5 545 127 et P-5 545 146
5 980 769	P-5 545 124 et P-5 545 126
5 980 771	P-5 545 139 et P-5 545 137, P-5 542 691, P-5 545 133, P-5 545 136 et P-5 545 126
5 980 772	P-5 545 135, P-5 545 136, P-5 545 133, P-5 545 137 et P-5 542 691
5 980 773	P-5 545 119, P-5 545 126, P-5 545 131, P-5 545 133, P-5 545 135, P-5 542 691, 5 542 688 et 5 545 134
5 980 774	P-5 54 5 130, P-5 542 627 et P-5 545 123
5 980 775	P-5 545 129 et P-5545 144
5 980 776	P-5 545 144

ATTENDU QUE ces parties de lots ainsi que les lots 5 542 688 et 5 545 134 étaient destinées à des fins d'utilité publique, plus particulièrement à des fins de rues ou de parc;

ATTENDU QUE pour procéder à la cession de ces parties de lots et des lots 5 542 688 et 5 545 134, la Ville doit modifier leur vocation et les transférer dans son domaine privé;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE déclarer que les lots 5 542 688 et 5 545 134 ainsi que les parties de lots ci-avant mentionnées et plus amplement décrites à la description technique préparée par Denis Dubois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7292 de ses minutes, dont copie est jointe à la présente résolution, font partie du domaine privé de la Ville de Sainte-Julie en date du 31 mai 2017;

DE modifier la résolution n° 17-106 en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-119

DEMANDE D'AUTORISATION – DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS REPRODUITS SUR UN AUTRE SUPPORT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie affirme que le projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;

ATTENDU QUE la Ville affirme que le projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE la Ville affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE la Ville affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE la Ville affirme favoriser l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la greffière à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-120

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERDICTION DE DEMI-TOUR – BRETELLE DE LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE 20

ATTENDU QUE de nombreux automobilistes empruntent la bretelle de la sortie 102 sud de l'autoroute 20 et effectuent un demi-tour à l'intersection de la rue Nobel pour reprendre l'autoroute 20 en direction est;

ATTENDU QUE cette situation engendre des problématiques de circulation et constitue un danger pour les autres automobilistes, compte tenu de la configuration de cette intersection;

ATTENDU QUE la bretelle de la sortie 102 sud de l'autoroute 20 relève du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé les recommandations formulées dans le compte rendu du Comité de la sécurité publique du 17 février 2020, présentées par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE demander au ministère des Transports du Québec d'installer une signalisation interdisant les demi-tours, sauf pour les véhicules autorisés, à l'intersection de la bretelle de la sortie 102 sud de l'autoroute 20 et la rue Nobel à Sainte-Julie, le tout conformément au plan CSP-17FEV20-10 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-121

DEMANDE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – GESTION DES FEUX DE CIRCULATION – INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

ATTENDU QUE trois (3) des quatre (4) approches de l'intersection de la rue Principale et du chemin du Fer-à-Cheval sont gérées par la Ville et que l'approche restante relève du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») souhaite obtenir la gestion complète des feux de circulation à cette intersection;

ATTENDU QUE la Ville a formulé une demande à cette fin lors d'une rencontre avec le ministère des Transports du Québec le 1^{er} octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE demander au ministère des Transports du Québec de céder à la Ville de Sainte-Julie la gestion complète des feux de circulation situés à l'intersection de la rue Principale et du chemin du Fer-à-Cheval.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-122

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE BORDUAS

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 17 février 2020, d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, sauf pour une période de deux (2) minutes devant les boîtes postales, sur la rue Borduas, entre les rues de Dieppe et Daoust;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, sauf pour une période de deux (2) minutes devant les boîtes postales, sur la rue Borduas, le tout conformément au plan numéro CSP-17FEV20-7 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-123

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – RUE PRINCIPALE

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 17 février 2020, d'installer des panneaux de passage pour piétons sur la rue Principale, à l'intersection de la rue du Châtelet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de passage pour piétons sur la rue Principale, le tout conformément au plan numéro CSP-17FEV20-5 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-124

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE DEMI-TOUR – RUE SAVARIA

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 17 février 2020, d'installer des panneaux d'interdiction de demi-tour dans les deux sens sur la rue Savaria, du lundi au vendredi, entre les rues Décarie et de la Coulée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de demi-tour dans les deux sens sur la rue Savaria, du lundi au vendredi, le tout conformément au plan numéro CSP-17FEV20-6 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-125

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 17 février 2020, d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement du côté ouest du boulevard N.-P.-Lapierre, entre l'arrêt d'autobus et l'accès au stationnement du commerce situé au 2103, boulevard Armand-Frappier situé le plus au sud;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, sur le boulevard N.-P.-Lapierre, le tout conformément au plan numéro CSP-17FEV20-8 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-126

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE ET À GAUCHE – RUE DE GENÈVE – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 19-568

ATTENDU la résolution 19-568, adoptée le 8 octobre 2019, concernant l'installation de panneaux d'interdiction de virage à droite et à gauche, sauf pour les autobus, sur la rue de Genève vers la rue de Paris, aux heures de pointe en avant-midi, afin de limiter les transits provenant du secteur de la rue Borduas;

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 17 février 2020, de modifier la signalisation, de façon à interdire le virage à droite et à gauche, sauf pour les véhicules autorisés, du lundi au vendredi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de virage à gauche et à droite, sauf pour les véhicules autorisés, du lundi au vendredi, sur la rue de Genève vers la rue de Paris, de 6 h à 9 h, le tout conformément au plan numéro CSP-17FEV20-2.3 en annexe de la présente résolution;

DE remplacer la résolution 15-568 par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-127

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1244 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DE RECHERCHE ET CORRECTION DES LIENS SANITAIRES ET PLUVIAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 200 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1244 pour payer le coût des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts et de recherche et correction des liens sanitaires et pluviaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-128

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1249 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 897 905 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 897 905 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1249 pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration ainsi que les frais contingents pour un montant de 897 905 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 897 905 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-129

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1252 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AU PARC JORDI-BONET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 131 750 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 131 750 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1252 pour payer le coût de travaux d'aménagement de pistes cyclables au parc Jordi-Bonet ainsi que les frais contingents pour un montant de 131 750 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 131 750 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-130

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1254 POUR PAYER LE COÛT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA PHASE I DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 150 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 150 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1254 pour payer le coût de services professionnels relatifs à la phase I des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 150 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 150 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-131

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 février 2020 au 12 mars 2020 :

▪	Liste F-2020-05	Chèques à ratifier	913 682,98 \$
▪	Liste F-2020-06	Comptes à payer	2 433 430,64 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 février 2020 au 12 mars 2020 apparaissant sur les listes F-2020-05 et F-2020-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-132

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 12 mars 2020, totalisant 15 076,61 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2021 à 2025, pour une somme de 13 478,18 \$;
- sur une période de quatre (4) ans, de 2021 à 2024, pour une somme de 1 598,43 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-133

APPROBATION – POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE

ATTENDU QUE l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit l'obligation d'adopter une politique de financement du régime de retraite;

ATTENDU QUE cette politique doit être établie par toute personne qui a le pouvoir de modifier le régime de retraite;

ATTENDU QUE cette politique de financement a fait l'objet de discussions avec le syndicat et le représentant des employés cadres;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver la politique de financement du régime de retraite et d'autoriser le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances et trésorier, à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la politique de financement jointe à la présente résolution et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-134

AUTORISATION – RÉGIME DE RETRAITE – ACQUITTEMENT DES DROITS RÉSIDUELS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie administre un régime de retraite;

ATTENDU QU'en cas de retrait du régime de retraite suivant le départ d'un employé de la Ville de Sainte-Julie, les sommes accumulées dans son fonds de retraite peuvent être transférées dans un autre régime;

ATTENDU QUE lorsque le degré de solvabilité du régime de retraite est inférieur à 100 %, l'employeur doit verser une cotisation additionnelle au régime de retraite, afin que le droit résiduel soit acquitté dans un délai maximal de cinq (5) ans;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le trésorier à verser les cotisations additionnelles au régime de retraite afin d'acquitter les droits résiduels dès que survient un retrait du régime, conditionnellement à ce que des crédits budgétaires soient disponibles à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-135

MODIFICATION – TERME DE FINANCEMENT – RÈGLEMENT 1199

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement d'un règlement afin de tenir compte du montant à financer et de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mars 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE raccourcir le terme de financement du règlement 1199 selon les modalités suivantes lors de l'émission du 5 mai 2020 :

- 59 149 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-136

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du Conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter l'embauche et le mouvement de main-d'œuvre des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
BORGES, Sandy	Syndiqué	De secrétaire de direction au Service du greffe à Secrétaire aux ressources humaines	27 avril 2020

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Titre	Date d'entrée en fonction
DUBUC, Yoann	Étudiant	Animateur responsable – Service des loisirs	3 mars 2020
DROUIN, Ève	Syndiqué	Conseillère en urbanisme surnuméraire	9 mars 2020
HARVEY, Alexandra	Stagiaire	Stagiaire en géomatique	4 mai 2020

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-137

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'EMPLOI – DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU l'embauche du directeur général, M. Pierre Bernardin, lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2011, conformément à la résolution n° 11-124;

ATTENDU le renouvellement du contrat d'emploi de M. Bernardin, pour une période de cinq (5) ans, lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2015, conformément à la résolution n° 15-490;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent conclure avec M. Bernardin un nouveau contrat d'emploi d'une durée de cinq (5) ans;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à conclure et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, un contrat d'emploi avec M. Pierre Bernardin, à titre de directeur général, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 18 mars 2020 au 17 mars 2025, et ce, au salaire et selon les conditions de travail établis dans le contrat d'emploi;

DE résilier la portion restante du contrat d'emploi conclu avec ce dernier aux termes de la résolution n° 15-490.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-138

NOMINATION ET ABOLITION DE POSTE – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la création du poste d'adjoint au directeur général et directeur du Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente, conformément à la résolution n° 18-283 adoptée à la séance ordinaire du conseil le 12 juin 2018;

ATTENDU QUE Mme Mélanie Brisson a été nommée à ce poste;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le titre de ce poste en fonction de l'ampleur de la tâche incombant à sa titulaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations présentées par le directeur général lors de la Commission administrative du 24 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'abolir le poste d'adjoint au directeur général et directeur du Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente;

DE nommer Mme Mélanie Brisson au poste de directeur général adjoint à compter du 18 mars 2020, et ce, au salaire et selon la politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-139

EMBAUCHE – POMPIERS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir à deux postes de pompier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'embaucher messieurs Thomas Archambault et Charles Lafrenière à titre de pompiers, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail des pompiers de Sainte-Julie, et ce, à compter du 18 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-140

ADJUDICATION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DE CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-03

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour le contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 février 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-20-03 concernant la tonte de gazon de certains parcs et espaces verts pour l'année 2020, incluant les travaux en option, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7, pour un montant de 96 318,72 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-141

ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES – ANNÉES 2020 ET 2021 – PROJET SI-20-185

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de scellement de fissures à divers endroits;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 février 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SI-20-185 concernant les travaux de scellement de fissures à divers endroits pour les années 2020 et 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), située au 13, rue Industrielle, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0, pour un montant de 95 075,13 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-142

PROVISION – TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES – ANNÉES 2020 ET 2021 – PROJET SI-20-185

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-20-185 pour les travaux de scellement de fissures à divers endroits pour les années 2020 et 2021 à l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour une somme de 95 075,13 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 19 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 18 064,27 \$, portant le montant autorisé à 113 139,40 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-143

ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1244

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux d'inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 février 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1244, le contrat numéro R-1244 concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Can-Explore inc, située au 875, boulevard Charest Ouest, bureau 290, Québec (Québec) G1N 2C9, pour un montant de 84 434,48 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-144

PROVISION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1244

ATTENDU l'adjudication conditionnelle du contrat R-1244 pour des travaux d'inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues à l'entreprise Can-Explore inc. pour une somme de 84 434,48 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 8 443,44 \$, portant le montant autorisé à 92 877,92 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-145

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET R-1245

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 février 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro R-1245 concernant des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Foraction inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6, pour un montant de 774 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-146

PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET R-1245

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1245 pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie à l'entreprise Foraction inc. pour une somme de 774 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 77 400 \$, portant le montant autorisé à 851 400 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-147

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 D'UNE DEMIE TONNE AVEC BOÎTE DE 8 PIEDS – PROJET SA-20-04 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'une camionnette 2 X 4 d'une demie tonne munie d'une boîte de 8 pieds;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-20-04 concernant l'achat et la livraison d'une camionnette 2 X 4 d'une demie tonne munie d'une boîte de 8 pieds au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour un montant total de 45 524,35 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 21 février 2020;

D'autoriser une dépense pour le lettrage et des accessoires, d'une valeur estimée à 750 \$, toutes taxes comprises;

DE payer ces achats totalisant 42 254,65 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé - fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2020 à 2029;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-148

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 DE TROIS-QUARTS DE TONNE MUNIE D'UNE BOÎTE DE 8 PIEDS – PROJET SA-20-05 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'une camionnette 2 X 4 de trois-quarts de tonne munie d'une boîte de 8 pieds;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-20-05 concernant l'achat et la livraison d'une camionnette 2 X 4 de trois-quarts de tonne munie d'une boîte de 8 pieds au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise P.E. Boisvert Auto ltée, située au 2, rue Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1V5, pour un montant total de 47 282,32 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 14 février 2020;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'une valeur estimée à 500 \$, toutes taxes comprises;

DE payer ces achats totalisant 43 631,63 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé - fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2020 à 2029;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-149

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 5 ET 18 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré les 5 et 18 février 2020 et a soumis ses procès-verbaux à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ces réunions et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des assemblées extraordinaire et ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 5 et 18 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-150

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le deuxième mandat de Mme Dominique Coulombe à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme se termine le 1^{er} avril 2020;

ATTENDU QUE Mme Coulombe désire renouveler son mandat pour un troisième terme de deux (2) ans, conformément au *Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE renouveler le mandat de Mme Dominique Coulombe, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période deux (2) ans;

QUE le troisième mandat de Mme Dominique Coulombe se termine le 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-151

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (PORTES DU BÂTIMENT) – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPYER – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, en ce qui a trait seulement aux portes du bâtiment « 3 » du projet de développement du site de Provigo/Harden, situé au 133, boulevard Armand-Frappier, préparés par la firme Harden, en date du 4 décembre 2019, et ce, conformément à la résolution 480.4.19 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-152

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BULK BARN) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage commercial pour la place d’affaires Bulk Barn, située au 133, boulevard Armand-Frappier, local 110, préparés par Lovett Signs, en date du 22 janvier 2020, et ce, conformément à la résolution 483.4.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-153

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Planimage, en date d’octobre 2019, pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone agricole situé au 1450, chemin de la Belle-Rivière, et ce, conformément à la résolution 483.15.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-154

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE ET AJOUT D’UN 2^e ÉTAGE) – 46, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d’un garage en pièce habitable et l’ajout d’un 2^e étage, soumis par la propriétaire et reçus le 29 janvier 2020, pour la résidence située au 46, rue du Belvédère, et ce, conformément à la résolution 483.9.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-155

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 201 À 222, RUE BRUNELLE – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager pour les propriétés situées aux 201 à 222, rue Brunelle, préparés par Dubuc architectes paysagistes, en date du 17 mai 2019, et ce, conformément à la résolution 483.8.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-156

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement et de transformation de la résidence située au 714, montée Sainte-Julie, soumis par Yvon Charlebois, T.P., en date du 10 février 2020, et ce, conformément à la résolution 483.16.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-157

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (BAR LAITIER DU CAPITAINE MABOULE) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, en date du 25 novembre 2019, pour la place d'affaires Bar laitier du Capitaine Maboule, située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local P, et ce, conformément à la résolution 483.7.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-158

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION ET MODIFICATIONS APPORTÉES À L'AIRE DE STATIONNEMENT – 1235, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (KIA) – ZONE C-407

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation et de modifications apportées à l'aire de stationnement du bâtiment commercial, préparés par Benoit A. Deschamps, architecte, en date du 6 février 2020, pour la place d'affaires « KIA », située au 1235, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 483.11.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-159

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT (CON V AIR) – 1191, RUE NOBEL – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Zone Enseignes - Éclairage, en date du 10 décembre 2019, pour le bâtiment situé au 1191, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 483.6.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-160

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (CLINIQUE MÉDICALE) – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-417

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment commercial (clinique médicale), préparés par la firme CBA architecture, en date du 7 février 2020, situé au 2105, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 483.14.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-161

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (RESTAURANT SUBWAY) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Lettranet, en date du 10 décembre 2019, pour la place d'affaires du restaurant Subway, située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, locaux S et T, et ce, conformément à la résolution 483.13.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-162

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAU – 1693, RUE PRINCIPALE (PÜR MASSOTHÉRAPIE) – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage sur poteau, déposés en date du 22 janvier 2020, pour la place d'affaires Pür Massothérapie, située au 1693, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 483.2.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-163

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 183-140, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (JACQUES-CARTIER PIZZA) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Atelier de l’affichage, déposés en date du 23 janvier 2020, pour la place d’affaires « Jacques-Cartier Pizza », qui sera située dans le local 140 du bâtiment sis au 183, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 483.3.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-164

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ) (FUTURES RUES DENISE-COLETTE, ISOLA-COMTOIS ET BERNARDETTE-TRUDEAU) – PROJET « G » – ZONE A-808

ATTENDU QU’une demande de dérogations mineures concernant l’implantation de plusieurs bâtiments du projet « G » a été déposée au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’un plan préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 juin 2019 (version révisée du 18 octobre 2019) portant le numéro de dossier 29339-00 (mandat 52140, minute 52319) montrant l’implantation des bâtiments de l’ensemble du projet et d’un second plan d’implantation, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 2019 et portant le même numéro de dossier, soit 29339-00 (mandat 53113, minute 53414) montrant seulement l’implantation des unités aux numéros d’immeubles pairs de 502 à 518, inclusivement;

ATTENDU QU’il a été rappelé aux membres du Comité que le projet « G » est un projet intégré de 136 unités d’habitations unifamiliales jumelées, en rangée et multifamiliales, faisant partie du projet Quartier Lumicité et situé à l’extrémité nord-ouest de celui-ci, soit à l’intersection de l’avenue des Bâtisseurs et du rang de la Vallée;

ATTENDU QUE le projet comprend deux (2) types de bâtiments, soit des maisons jumelées et en rangée selon un concept identique à celui qui est proposé par le même groupe pour le projet M (bâtiments A et B selon les plans) et un concept de bâtiments multifamiliaux (bâtiments C et D), s’agissant, dans les deux cas, d’habitations de deux (2) étages avec un garage intérieur accessible au moyen d’une allée de circulation située sous les terrasses arrières;

ATTENDU QUE les bâtiments de types A et B sont ceux qui sont généralement implantés au pourtour des limites du projet, alors que les bâtiments multifamiliaux C et D, soit cinq au total, se retrouvent plutôt à l'intérieur des îlots centraux;

ATTENDU QUE seuls les bâtiments A et B ont reçu une recommandation favorable du Comité et l'aval du Conseil municipal à l'été 2019, et que les caractéristiques des bâtiments multifamiliaux (C et D) n'ont pas encore été déposées;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'implantation des bâtiments A et B par rapport aux limites du projet et certaines sections des voies véhiculaires privées, tel qu'il appert des plans annexés à la demande;

ATTENDU QU'il s'agit de marges latérales de 5,08 mètres à 6,08 mètres, plutôt que de 7 mètres, tel que le prévoit la grille des usages et des normes de la zone;

ATTENDU QUE ces marges dérogatoires découlent de l'implantation d'escaliers aménagés à même le mur de béton qui fait partie intégrante du stationnement souterrain, lequel ceinture l'allée de circulation donnant accès aux cases de stationnement intérieures de chacune des unités;

ATTENDU QUE les murs qui font partie du bâtiment principal doivent respecter les marges d'implantation prévues pour celui-ci;

ATTENDU QUE la demande concerne aussi l'implantation d'un des bâtiments à l'intérieur du projet qui est localisé sur une parcelle de terrain transversal donnant sur deux (2) voies de circulation privées, en façade sur la rue Denise-Colette et à l'arrière sur la rue Isola-Comtois;

ATTENDU QUE la présente demande vise également une aire de conteneurs à déchets qui se trouve à 3,92 mètres de la rue Isola-Comtois, plutôt qu'à 7 mètres, tel que le prévoit l'article 10.11.2.7 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE relativement aux deux objets visés par la présente demande, l'empiètement dans les marges provient de portions de l'aire de stationnement;

ATTENDU QU'une attention particulière devra être portée aux endroits faisant l'objet des distances réduites dans le cadre du dépôt des plans d'aménagement paysager afin de s'assurer que des plantations y soient prévues;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les dérogations demandées ne changent pas la nature du projet qui a déjà été approuvé en 2019, et que celles-ci sont semblables à des dérogations mineures déjà accordées concernant l'implantation d'aires à déchets;

ATTENDU QUE les dérogations mineures ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 483.10.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 18 février 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures soumise pour l'implantation de certaines sections des bâtiments A et B faisant partie du secteur du projet « G » (futures rues Isola-Comtois, Denise-Colette et Bernadette-Trudeau), localisé à l'entrée du projet résidentiel Quartier Vilamo (Lumicité) dans le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une aire à déchets, faisant partie intégrante du bâtiment principal qui comprend les unités portant les numéros d'immeubles pairs entre 502 et 518 inclusivement, à une distance de 3,82 des limites de la voie de circulation véhiculaire Isola-Comtois, plutôt que 7 mètres, tel que prévu à l'article 10.11.2.7 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'implantation d'escaliers localisés aux extrémités latérales de chacun des bâtiments et faisant partie intégrante de ceux-ci, à une distance des limites du site variant entre 5,78 mètres, pour les plus près, et 5,98 mètres, pour les plus éloignés, plutôt que 7 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-808 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-165

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 16 mars 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Maxime Giguère	Tournoi canadien de baseball Bantam AA	300 \$
Marielie Lauzon	Championnat de patinage artistique Star Michel-Proulx 2020	150 \$
Annabelle Thériault	Championnats canadiens de cheerleading 2019	300 \$
Marie-Michelle Pichette	Championnat de patinage artistique Star Michel-Proulx 2020	150 \$
	TOTAL:	900 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-166

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2020

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la tenue de six (6) routes payantes pour l'année 2020 par les organismes suivants, aux dates ci-dessous :

Date	Organisme
15 août 2020	Association de Ringuette de Ste-Julie inc.
17 octobre 2020	Association du hockey mineur de Ste-Julie inc.
26 septembre 2020	Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
07 novembre 2020	École de karaté Sankudo Ste-Julie
04 juillet 2020	Fines Lames de Ste-Julie inc.
23 mai 2020	Groupe scout de Sainte-Julie (District de St-Jean) inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-167

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 965-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 965 RELATIF AUX ANIMAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS

Avis de motion est donné par M. Normand Varin que le *Règlement 965-8 modifiant le Règlement 965 relatif aux animaux afin de modifier certaines dispositions concernant l'encadrement des chiens* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 965-8 modifiant le *Règlement 965 relatif aux animaux* afin de modifier certaines dispositions concernant l'encadrement des chiens est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-168

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1149-12 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification de différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-12 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-169

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1167-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'ÉTABLIR LA DÉFINITION DE « VÉHICULE AUTORISÉ »

Avis de motion est donné par M. Normand Varin que le *Règlement 1167-3 modifiant le Règlement 1167 relatif à la circulation afin d'établir la définition de « véhicule autorisé »* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1167-3 modifiant le *Règlement 1167 relatif à la circulation* afin d'établir la définition de « véhicule autorisé » est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-170

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1213-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES AFIN D'EN MODIFIER LES RÈGLES D'APPLICABILITÉ

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1213-1 modifiant le Règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques afin d'en modifier les règles d'applicabilité* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1213-1 modifiant le *Règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques* afin d'en modifier les règles d'applicabilité est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-171

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1214-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS INFORMATIFS

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1214-1 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques et des avis informatifs* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

QUE les sommes prévues pour la publication dans un journal des avis concernant les appels d'offres publics soient transférées dans le poste budgétaire 02-191-00-341 relatif à la publicité faite dans un journal par le Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente;

Le projet de règlement 1214-1 modifiant le *Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie* afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques et des avis informatifs est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-172

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1243 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LES RUES DES FAUVETTES ET DÉCARIE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 905 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 905 000 \$

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1243 pour payer le coût de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue Principale, entre les rues des Fauvettes et Décarie, ainsi que les frais contingents pour un montant de 905 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 905 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1243 pour payer le coût de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue Principale, entre les rues des Fauvettes et Décarie, ainsi que les frais contingents pour un montant de 905 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 905 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-173

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1251 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE (A-20) POUR UN MONTANT DE 97 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 97 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1251 pour payer le coût des travaux d'aménagement paysager de la sortie 102 sud de l'autoroute Jean-Lesage (A-20) pour un montant de 97 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 97 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1251 pour payer le coût des travaux d'aménagement paysager de la sortie 102 sud de l'autoroute Jean-Lesage (A-20) pour un montant de 97 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 97 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-174

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS CE SECTEUR AINSI QUE CERTAINES DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES » – ZONES P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le Règlement 1101-102 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le Secteur du Vieux-Village, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ce secteur ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones » - Zones P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305 sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

20-175

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le Règlement 1108-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin de modifier les dispositions relatives à la section 16 « Secteur du Vieux-Village » sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

20-176

ADOPTION – RÈGLEMENT 964-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 964-6 relatif aux nuisance et à la paix publique* afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 11 février 2020, sous le numéro 20-098;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 964-6 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-177

ADOPTION – RÈGLEMENT 1198-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE, AFIN DE SUPPRIMER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLET RÉTROACTIF

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1198 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées* afin de supprimer les dispositions relatives au volet rétroactif;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 11 février 2020, sous le numéro 20-099;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1198 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées* afin de supprimer les dispositions relatives au volet rétroactif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-178

ADOPTION – RÉOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$ AFIN DE PRÉCISER LE NOM DES RUES VISÉES PAR LES TRAVAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* afin de préciser le nom des rues visées par les travaux;

ATTENDU l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE remplacer le libellé de l'article 1 du *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* par le libellé suivant :

« La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à faire exécuter et à payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, sur les rues suivantes : des Autels, d'Auvergne, d'Avignon, Borduas, de Bourgogne, de la Bretagne, des Conifères, Daoust, de l'Église, des Fauvettes, des Goélands, du Grand-Ravin, des Hêtres, des Hirondelles, Lamoureux, de la Loire, de Normandie, des Pinsons, de Poitiers, de la Rochelle, de Rouen, de Saint-Malo et des Tilleuls.»;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-179

ADOPTION – RÈGLEMENT 1255 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 11 février 2020, sous le numéro 20-100;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1255 pour payer le coût de travaux de réfection des terrains de tennis au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 800 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy explique que dans le contexte actuel de la pandémie, les citoyens n'auront pas à payer les intérêts et pénalités sur les taxes municipales impayés du 18 mars au 30 juin 2020.
- Mme Roy demande aux citoyens de transmettre leurs réactions et commentaires concernant la diffusion de la séance du Conseil. Il est également mentionné que si la pandémie perdure, cette formule sera utilisée à nouveau.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Il est souhaité une bonne Saint-Patrick à tous.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Marylène Beauchemin

- Mme Beauchemin demande si la Ville compte modifier son règlement de zonage afin de permettre les potagers en façade de leur résidence.

Mme Roy mentionne que la Ville est en toujours en réflexion à ce sujet.

M. Kevin White

- M. White demande si les centres commerciaux continueront d'ouvrir leurs portes pendant la pandémie.

Mme Roy mentionne que les commerces de détail ne sont pas fermés, selon les recommandations du premier ministre. Il faut cependant que les personnes qui visitent ces commerces respectent une distance de deux mètres entre elles.

Il est conseillé que les sorties des citoyens ne soient faites que pour l'achat des biens essentiels.

M. François Parent

- M. Parent mentionne avoir fait des demandes répétées afin que les ampoules brûlées dans plusieurs lampadaires de rues soient remplacées.

Mme Roy mentionne qu'un blitz est fait régulièrement à cet effet. Il est demandé de transmettre à la Ville les endroits où sont situés ces lampadaires.

20-180

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière